

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS		TARIFS DES INSERTIONS		OBSERVATIONS
	Un an	6 mois	La ligne.....500 F	Prix au numéro de l'année courante.....500F Prix au numéro des années précédentes.....600F
Mali	20.000 F	10.000 F	Chaque annonce répétée.....moitié prix	Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au Secrétariat Général du Gouvernement-D.J.O.D. Les abonnements prendront effet à compter de la date de paiement de leur montant. Les abonnements sont payables d'avance.
Afrique.....	35.000 F	17.500 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.	
Europe.....	38.000 F	19.000 F		
Frais d'expédition.....	13.000 F			

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

DECRETS-ARRETES

13 novembre 2024 Décret n°2024-0642/PT-RM portant retrait partiel du Décret n°2024-0522/PT-RM du 18 septembre 2024 portant nomination des militaires des Forces Armées et de Sécurité aux différents grades d'Officiers.....**p.1079**

14 novembre 2024 Décret n°2024-0643/PT-RM portant attribution de distinction honorifique..**p.1079**

Décret n°2024-0644/PT-RM portant attribution de distinction honorifique..**p.1080**

18 novembre 2024 Décret n°2024-0645/PT-RM portant nomination à la Direction générale de la Protection civile.....**p.1084**

18 novembre 2024 Décret n°2024-0646/PT-RM portant rectificatif au Décret n°2024-0464/PT-RM du 08 août 2024 portant admission à la retraite de personnels Officiers des Forces Armées et de Sécurité.....**p.1085**

Décret n°2024-0647/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.1087**

20 novembre 2024 Décret n°2024-0648/PT-RM portant nomination du Recteur de l'Université des Lettres et des Sciences humaines de Bamako.....**p.1087**

Décret n°2024-0649/PT-RM portant nomination du Chef de Cabinet du ministre de l'Elevage et de la Pêche.....**p.1088**

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

- 20 novembre 2024 Décret n°2024-0650/PT-RM** autorisant la cession au profit de la Société B2GOLD MALI RESOURCES SARL du permis de recherche d'or, cédé à la Société MALICAN EXPLORATION SARL à Bakolobi, Cercle de Keniéba, Région de Kayes, renouvelé par le Décret n°2024-0589/PT-RM du 23 octobre 2024....**p.1088**
- Décret n°2024-0651/PT-RM** portant dissolution du Conseil communal de la Commune rurale de Kalabancoro....**p.1089**
- Décret n°2024-0652/PT-RM** portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.1090**
- Décret n°2024-0653/PT-RM** portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.1090**
- Décret n°2024-0654/PT-RM** portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.1091**
- Décret n°2024-0655/PT-RM** portant acceptation de démission d'un Magistrat.....**p.1091**
- 22 novembre 2024 Décret n°2024-0659/PT-RM** portant attribution de distinction honorifique.....**p.1091**
- Décret n°2024-0660/PT-RM** portant attribution de distinction honorifique...**p.1092**
- Décret n°2024-0661/PT-RM** portant attribution de distinction honorifique...**p.1094**
- Décret n°2024-0662/PT-RM** portant attribution de distinction honorifique...**p.1100**
- Décret n°2024-0663/PT-RM** portant attribution de distinction honorifique, à titre étranger.....**p.1108**
- Décret n°2024-0664/PT-RM** portant attribution de distinction honorifique, à titre étranger.....**p.1108**
- 25 novembre 2024 Décret n°2024-0665/PT-RM** portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.1108**
- Décret n°2024-0666/PT-RM** portant nomination, à titre posthume, d'un personnel Officier au grade de Commandant...**p.1109**
- Décret n°2024-0667/PT-RM** portant nomination à la Direction du Génie militaire.....**p.1109**
- 25 novembre 2024 Décret n°2024-0668/PT-RM** portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.1110**
- Décret n°2024-0669/PT-RM** portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.1111**
- Décret n°2024-0670/PT-RM** portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.1111**
- Décret n°2024-0671/PT-RM** portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.1112**
- Décret n°2024-0672/PM-RM** portant nomination d'un Conseiller technique au Cabinet du Premier ministre.....**p.1113**
- Décret n°2024-0673/PM-RM** portant abrogation de Décrets.....**p.1113**
- Décret n°2024-0674/PM-RM** portant abrogation de Décrets.....**p.1113**
- Décret n°2024-0675/PM-RM** portant abrogation du Décret n°2023-0340/PM-RM du 02 juin 2023 portant nomination de Chargés de mission au Cabinet du Premier ministre.....**p.1114**
- 26 novembre 2024 Décret n°2024-0676/PM-RM** portant abrogation du Décret n°2022-0770/PM-RM du 12 décembre 2022 portant nomination du Directeur de Cabinet du Premier ministre.....**p.1114**
- Décret n°2024-0677/PM-RM** portant abrogation partielle du Décret n°2024-0586/PM-RM du 18 octobre 2024 portant nomination de Conseillers techniques genres de la Primature.....**p.1115**
- Décret n°2024-0678/PM-RM** portant nomination du Directeur de Cabinet du Premier ministre.....**p.1115**
- MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**
- 20 novembre 2024 Arrêté n°2024-4159/MEF-SG** portant autorisation d'exercice de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque.....**p.1115**
- Annonces et communications.....p.1116**

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE****DECRETS****DECRET N°2024-0642/PT-RM DU 13 NOVEMBRE 2024 PORTANT RETRAIT PARTIEL DU DECRET N°2024-0522/PT-RM DU 18 SEPTEMBRE 2024 PORTANT NOMINATION DES MILITAIRES DES FORCES ARMEES ET DE SECURITE AUX DIFFERENTS GRADES D'OFFICIERS****LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2024-0522/PT-RM du 18 septembre 2024 portant nomination des Militaires des Forces Armées et de Sécurité aux différents grades d'Officiers,

DECRETE :**Article 1er :** Est rapporté, dans toutes ses dispositions, le Décret n°2024-0522/PT-RM du 18 septembre 2024, susvisé, en ce qui concerne le Commandant **Modibo DIARRA**, de l'Armée de Terre, Artillerie.**Article 2 :** Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.**Bamako, le 13 novembre 2024****Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2024-0643/PT-RM DU 14 NOVEMBRE 2024 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :**Article 1er:** Monsieur **Hamidou Younoussa MAIGA**, ancien ministre de la Justice, est promu au grade de **Commandeur de l'Ordre national du Mali**.**Article 2 :** Les personnes dont les noms suivent sont promues au grade d'**Officier de l'Ordre national du Mali :**

01	Monsieur Mamoudou TIMBO	Procureur général près la Cour suprême
02	Monsieur Moustapha S. M. CISSE	Président de l'Autorité indépendante de Gestion des Elections (AIGE)
03	Monsieur Fousseini TOGOLA	Conseiller technique au Secrétariat général du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
04	Monsieur Oumar Alassane KOUYATE	Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Koutiala

Article 3 : Les personnes dont les noms suivent sont nommées au grade de **Chevalier de l'Ordre national du Mali** :

01	Monsieur Komon SANOU	Commissaire de l'Autorité indépendante de Gestion des Elections (AIGE)
02	Monsieur Salomon ONGOIBA	Commissaire de l'Autorité indépendante de Gestion des Elections (AIGE)
03	Madame Djènèbou DIAKITE	Commissaire de l'Autorité indépendante de Gestion des Elections (AIGE)
04	Monsieur Alassane TOURE	Cellule diplomatique
05	Madame Aïssata BOCOUM	Assistante administrative à la Cellule diplomatique
06	Madame Kadi SANOGO	Assistante administrative à la Cellule de Communication
07	Monsieur Sidi Elmehdi AG ALBAKA	Chef de la Station régionale ORTM/Kidal

Article 4 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 14 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2024-0644/PT-RM DU 14 NOVEMBRE
2024 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La **Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Lion Debout »** est décernée aux personnes dont les noms suivent :

1.	Monsieur Abdoulaye KEITA	Chef de la Division juridiques de l'AIGE
2.	Monsieur Abdourahamane AHMED	Chef de la Division Exécution Budget de l'AIGE
3.	Adjudant-chef Oumar AG ABDOULAYE	Chef de la Division Informatique de l'AIGE
4.	Madame Aminata Allaye DIALL	Division Opérations Electorales de l'AIGE
5.	Madame Fatoumata Gnire BENGALY	Chargée des Medias de l'AIGE
6.	Monsieur Samba BEREHE	Cellule de Communication de la Présidence de la République
7.	Monsieur Israel ORON	Cellule de Communication de la Présidence de la République
8.	Monsieur Boubacar TOLO	Imam
9.	Monsieur Mouhamad HAIDARA	Leader religieux-Enseignant
10.	Sergent-chef Moussa Mohamadou MAIGA Nmle 10231	Garde du Corps du ministre des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes
11.	Adjudant Abdoul K DOUMBIA	APR
12.	Sergent Koniba DIAKITE	APR
13.	Sergent Bandiougou DEMBELE	APR
14.	Sergent Bakary COULIBALY	APR
15.	Sergent Issa DIARRA	APR
16.	Sergent Yacouba TRAORE	APR
17.	Sergent t Modibo SISSOKO	APR
18.	Sergent Jules KONE	APR
19.	Madame Hawa DIARRA	Chef de la Délégation U18 Filles
20.	Monsieur Ibrahim KONATE	Représentant de la Direction nationale des Sports et de l'Education physique
21.	Monsieur Djiya CISSE	Délégué fédéral
22.	Madame Fanta TOURE	Arbitre accompagnateur
23.	Monsieur Abdoulaye MAIGA	Coach Assistant 1
24.	Madame Aminata SIDIBE	Coach Assistant 2
25.	Monsieur Mohamed Elmoloud CISSE	Médecin
26.	Monsieur Sekou MAIGA	Kinésithérapeute

27.	Madame Assa SOUMARE	
28.	Monsieur Djibril DOUCOURE	Préparateur physique
29.	Monsieur Sory DIAKITE	Entraîneur principal
30.	Monsieur Lassina Diarra YALCOUYE	Intendant
31.	Madame Oumou DABO	Joueuse
32.	Madame Mable DOUMBIA	Joueuse
33.	Madame Mama Sidiki DOUMBIA	Joueuse
34.	Madame Kany SIDIBE	Joueuse
35.	Madame Massara KONE	Joueuse
36.	Madame Assa TRAORE	Joueuse
37.	Madame Awa SAMAKE	Joueuse
38.	Madame Oumou Kirou SOUMARE	Joueuse
39.	Madame Fatoumata SAMAKE	Joueuse
40.	Madame Salimata B. SANGARE	Joueuse
41.	Madame Oummou KOUMARE	Joueuse
42.	Madame Rokiatou BERTHE	Joueuse
43.	Madame Couda KEITA	Joueuse
44.	Madame Maimouna TRAORE	Joueuse
45.	Madame Sanata DOUMBIA	Joueuse
46.	Monsieur Sidi DICKO	Chef de Délégation
47.	Monsieur Dianguina KEITA	Représentant de la Direction nationale des Sports et de l'Education physique
48.	Monsieur Alhadji DICKO	Directeur technique national
49.	Monsieur Moussa CISSE	Entraîneur principal
50.	Monsieur Sega KANOUTE	Coach Assistant 1
51.	Monsieur Alou KANE	Coach Assistant 2
52.	Monsieur Mohamed L DOUCOURE	Médecin

53.	Monsieur Fadiala KAMISSOKO	Kiné
54.	Monsieur Ibrahim A. MAIGA	Préparateur physique
55.	Monsieur Moussa SAMAKE	Intendant
56.	Monsieur Mohamed Lamine DIAWARA	Arbitre accompagnateur
57.	Monsieur Boubacar YALITA	Joueur
58.	Monsieur Sékou O. BAGAYOKO	Joueur
59.	Monsieur Ibrahim O. DOUMBIA	Joueur
60.	Monsieur Sidy TOURE	Joueur
61.	Monsieur Mamadou DIARRA	Joueur
62.	Monsieur Amadou B. TRAORE	Joueur
63.	Monsieur Mamadou TRAORE	Joueur
64.	Monsieur Yatassa Youssouf M TRAORE	Joueur
65.	Monsieur Aly TOURE	Joueur
66.	Monsieur Mamadou S TRAORE	Joueur
67.	Monsieur Moussa S. TOURE	Joueur
68.	Monsieur Mahamadou K DIOP	Joueur
69.	Monsieur Mamadou TRAORE	Joueur
70.	Monsieur Yacouba KONATE	Joueur
71.	Monsieur Nouhou M. MAIGA	Joueur
72.	Contrôleur général major de Police Issa KONATE	Haut fonctionnaire de Défense MEP
73.	Monsieur Bakary MAGANE	Chef du Bureau Prévision et Alerte Météo
74.	Monsieur Mamadou DEME	Chargé de mission MTI
75.	Monsieur Brehima KONATE	CT MA
76.	Monsieur Dana SISSOKO	CT MJDH
77.	Colonel Amadou Mamadou BOCOUM	Haut fonctionnaire de Défense MEADD

78.	Contrôleur principal de Police Bourama DAO	Représentant DGPN
79.	Lieutenant-colonel Alassane SOW	Représentant DGGN
80.	Lieutenant Kassoum KONARE	Chef de la Cellule Renseignement
81.	Commissaire Broulai TRAORE	Chef de la Cellule Planification
82.	Lieutenant Sapeur-pompier Lassana DIAKITE	Chef de la Cellule Identification et Analyse de Risques
83.	Lieutenant Bakary Lamine DIARRA	Chef de Salle Adjoint
84.	Adjudant-chef Hamidou dit Boua KOUSSOUBE	Chef de Brigade
85.	Adjudant Sory Ibrahim DIALLO	Secrétaire particulier
86.	Sergent-chef Macoura BAGAYOKO	Secrétaire
87.	Sergent Tiémoko KANTE	Opérateur
88.	Caporal Sapeur-pompier Mamadou DIARRA	Chauffeur

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 14 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2024-0645/PT-RM DU 18 NOVEMBRE 2024 PORTANT NOMINATION A LA DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu l'Ordonnance n°98-026/P-RM du 25 août 1998, modifiée, portant création de la Direction générale de la Protection civile ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2021-0034/PT-RM du 30 janvier 2021 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction générale de la Protection civile,
DECRETE :

Article 1er : Sont nommés à la Direction générale de la Protection civile, en qualité de :

1. DIRECTEUR REGIONAL DE LA PROTECTION CIVILE DE KOUTIALA:

- Colonel Sapeur-pompier **Mahamadou FANE** ;

2. DIRECTEUR REGIONAL DE LA PROTECTION CIVILE DE DOUMENTZA :

- Lieutenant-colonel Sapeur-pompier **Fousseny DIALLO** ;

3. DIRECTEUR DU SERVICE NATIONAL D'INSTRUCTION ET D'INTERVENTION DE LA PROTECTION CIVILE :

- Médecin Colonel Sapeur-pompier **Aïssata Boubacar MAIGA**.

Article 2 : Le présent décret abroge les Décrets ci-après :

- n°2019-0598/P-RM du 05 août 2019 portant nomination de fonctionnaires de la Protection civile, en ce qui concerne le Médecin Lieutenant-colonel Sapeur-pompier **Aïssata Boubacar MAIGA**, en qualité de **Directeur** régional de la Protection civile de Koutiala ;

- n°2021-0128/PT-RM du 26 février 2021 portant nomination à la Direction générale de la Protection civile, en ce qui concerne le Lieutenant-colonel Sapeur-pompier **Mahamadou FANE**, en qualité de **Directeur** régional de la Protection civile de Douentza ;

- n°2022-0713/PT-RM du 23 novembre 2022 portant nomination à la Direction générale de la Protection civile, en ce qui concerne le Médecin Lieutenant-colonel Sapeur-pompier **Abdoulaye TOURE**, en qualité de **Directeur** du Centre national d'Instruction et d'Intervention de la Protection civile.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2024-0646/PT-RM DU 18 NOVEMBRE 2024 PORTANT RECTIFICATIF AU DECRET N°2024-0464/PT-RM DU 08 AOUT 2024 PORTANT ADMISSION A LA RETRAITE DE PERSONNELS OFFICIERS DES FORCES ARMEES ET DE SECURITE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2024-0464/PT-RM du 08 août 2024 portant admission à la retraite de personnels Officiers des Forces Armées et de Sécurité,

DECRETE :

Article 1er : L'article 1^{er} du Décret n°2024-0464/PT-RM du 08 août 2024, susvisé, est rectifié, en ce qui concerne les Officiers des Forces Armées et de Sécurité dont les noms suivent :

Lire :ARMEE DE L'AIR :OFFICIERS SUBALTERNES :

N°	Mle	Prénoms	Nom	Grade	Date de naissance	Date d'incorporation	Indice
06	M.	Jacques	COULIBALY	CNE	05/12/1964	01/07/1984	1080

GARDE NATIONALE DU MALI :OFFICIERS SUBALTERNES :

N°	Mle	Prénoms	Nom	Grade	Date de naissance	Date d'incorporation	Indice
05	M.	Mamadou	CISSOKO	CNE	Vers 1964	01/01/1987	1080
06	M.	Daouda	DIARRA		Vers 1964	01/01/1987	1080

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE :OFFICIERS SUPERIEURS :

N°	Mle	Prénoms	Nom	Grade	Date de naissance	Date d'incorporation	Indice
06	M.	Lassana Tamba	KEITA	LCL	Vers 1962	01/09/1984	1220

Au lieu de :ARMEE DE L'AIR :OFFICIERS SUBALTERNES :

N°	Mle	Prénoms	Nom	Grade	Date de naissance	Date d'incorporation	Indice
06	M.	Jacques	COULIBALY	LTN	05/12/1964	01/07/1984	1010

GARDE NATIONALE DU MALI :OFFICIERS SUBALTERNES :

N°	Mle	Prénoms	Nom	Grade	Date de naissance	Date d'incorporation	Indice
05	M.	Mamadou Demba	SISSOKO	LTN	Vers 1964	01/01/1987	1080
06	M.	Daouda	DIARRA		Vers 1964	01/01/1987	1010

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE :OFFICIERS SUPERIEURS :

N°	Mle	Prénoms	Nom	Grade	Date de naissance	Date d'incorporation	Indice
06	M.	Lassana	KEITA	LCL	Vers 1962	01/09/1984	1220

Le reste sans changement.Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 novembre 2024

Le Président de la Transition,
 Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA

DECRET N°2024-0647/PT-RM DU 18 NOVEMBRE 2024 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, au Sergent-chef **Nouhoum TRAORE**, N°Mle 39812, de la Direction centrale du Service de Santé des Armées.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2024-0648/PT-RM DU 20 NOVEMBRE 2024 PORTANT NOMINATION DU RECTEUR DE L'UNIVERSITE DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES DE BAMAKO

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi 2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°2011-019/P-RM du 28 septembre 2011 portant création de l'Université des Lettres et des Sciences humaines de Bamako ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975 fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret n°2011-736/P-RM du 03 novembre 2011 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Université des Lettres et des Sciences humaines de Bamako ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Belko OUOLOGUEM**, N°Mle 975.31-W, Enseignant-Chercheur, est nommé **Recteur** de l'Université des Lettres et des Sciences humaines de Bamako.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le Décret n°2019-0384/P-RM du 04 juin 2019 portant nomination de Monsieur **Idrissa Soïba TRAORE**, N°Mle 963-71.R, Maître de Conférences, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 20 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique,
Bouréma KANSAYE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2024-0649/PT-RM DU 20 NOVEMBRE 2024 PORTANT NOMINATION DU CHEF DE CABINET DU MINISTRE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Abou DIARRA**, Enseignant, est nommé **Chef de Cabinet** du ministre de l'Elevage et de la Pêche.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 20 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Elevage
et de la Pêche,
Youba BA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2024-0650/PT-RM DU 20 NOVEMBRE 2024 AUTORISANT LA CESSION AU PROFIT DE LA SOCIETE B2GOLD MALI RESOURCES SARL DU PERMIS DE RECHERCHE D'OR, CEDE A LA SOCIETE MALICAN EXPLORATION SARL A BAKOLOBI, CERCLE DE KENIEBA, REGION DE KAYES, RENOUVELE PAR LE DECRET N°2024-0589/PT-RM DU 23 OCTOBRE 2024

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2023-040 du 29 août 2023 portant Code minier en République du Mali ;

Vu la Loi n°2023-041 du 29 août 2023 portant loi relative au Contenu local dans le secteur minier ;

Vu le Décret n°2024-0396/PT RM du 09 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités d'application de la Loi n°2023-040 du 29 août 2023 portant Code minier en République du Mali ;

Vu le Décret n°2024-0397/PT RM du 09 juillet 2024 fixant les modalités d'application de la Loi n°2023-041 du 29 août 2023 relative au Contenu local dans le secteur minier ;

Vu le Décret n°2024-0398/PT RM du 09 juillet 2024 portant approbation de la convention d'établissement-type pour la phase de recherche ;

Vu le Décret n°2024-0399/PT RM du 09 juillet 2024 portant approbation de la convention d'établissement-type pour la phase d'exploitation ;

Vu le Décret n°2024-0589/PT-RM du 23 octobre 2024 portant premier renouvellement du permis de recherché de Bakolobi, cédé à la société MALICAN RESOURCES SARL dans le Cercle de Kéniéba, Région de Kayes ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Est autorisée la cession au profit de la Société **B2GOLD MALI RESOURCES SARL** du permis de recherche d'or de Bakolobi, dans le Cercle de Kéniéba, Région de Kayes, cédé à la Société **MALICAN EXPLORATION SARL**, renouvelé pour la première fois par le Décret n°2024-0589/PT-RM du 23 octobre 2024.

Article 2 : La Société **B2GOLD MALI RESOURCES SARL** bénéficie des droits et est soumise à toutes les obligations législatives et réglementaires ainsi qu'aux engagements souscrits par la Société **MALICAN EXPLORATION SARL**.

Article 3 : La Société **B2GOLD MALI RESOURCES SARL** est, à compter de la date de la signature du présent décret, tenue de l'ensemble des obligations et bénéficie également de l'ensemble des droits stipulés à son endroit ou à son profit dans la convention d'établissement convenue entre l'Etat et la Société **MALICAN EXPLORATION SARL**. Elle est, de plein droit, partie à la convention d'établissement.

Article 4 : La présente autorisation de cession est valable pour le reste de la durée prévue au décret de renouvellement.

Article 5 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 20 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre des Mines,
Amadou KEITA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2024-0651/PT-RM DU 20 NOVEMBRE
2024 PORTANT DISSOLUTION DU CONSEIL
COMMUNAL DE LA COMMUNE RURALE DE
KALABANCORO**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°06-043 du 18 aout 2006 portant statut des élus des Collectivités territoriales ;

Vu la Loi n°2017-052 du 02 octobre 2017, modifiée, déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités territoriales ;

Vu la Loi n°2023-004 du 13 mars 2023 portant Code des Collectivités territoriales ;

Vu la Loi n°2023-005 du 13 mars 2023 portant Statut particulier du District de Bamako ;

Vu la Loi n°2023-007 du 13 mars 2023 portant création des Collectivités territoriales en République du Mali ;

Vu le Décret n°2023-0587/PT-RM du 11 octobre 2023 fixant les conditions de nomination et les attributions des Représentants de l'Etat dans le District de Bamako et dans les Arrondissements qui le composent ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Est dissout, le Conseil communal de la Commune rurale de Kalabancoro (Région de Koulikoro), pour fautes graves de gestion administrative des affaires locales de la Commune rurale de Kalabancoro.

Article 2 : Le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation met en place une Délégation spéciale, conformément à la loi.

Article 3 : Le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation et le ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 20 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre d'Etat, ministre de
l'Administration territoriale et de la
Décentralisation,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2024-0652/PT-RM DU 20 NOVEMBRE
2024 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, au Caporal Moussa AG RHISSA N°Mle 49283, de l'Armée de Terre.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 20 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2024-0653/PT-RM DU 20 NOVEMBRE
2024 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, au Sergent Moussa GOITA N°Mle 58584, de l'Armée de Terre.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 20 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2024-0654/PT-RM DU 20 NOVEMBRE 2024 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, au Caporal **Adama COULIBALY** N°Mle 52029, de l'Armée de Terre.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 20 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2024-0655/PT-RM DU 20 NOVEMBRE 2024 PORTANT ACCEPTATION DE DEMISSION D'UN MAGISTRAT

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°02-054 du 16 décembre 2002, modifiée, portant Statut de la Magistrature ;

Vu la demande de l'intéressé en date du 1er juillet 2024,

DECRETE :

Article 1er : La démission de Monsieur **Adama Mamadou COULIBALY**, N°Mle 0111. 286-L, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, en service à la Direction nationale des Affaires judiciaires et du Sceau, est acceptée.

Article 2 : L'intéressé est radié du corps des Magistrats.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 20 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2024-0659/PT-RM DU 22 NOVEMBRE 2024 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°98-215/P-RM du 03 juillet 1998 régissant les activités physiques et sportives ;

Vu le Décret n°2017-0219/P-RM du 13 mars 2017 portant création du Mérite sportif ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : Les personnalités dont les noms suivent sont nommées à la **Médaille du Mérite sportif :**

- Son Excellence le Général d'Armée **Assimi GOITA**, Président de la Transition, Chef de l'Etat ;

- Monsieur **Alousséni SANOU**, Ministre de l'Economie et des Finances ;

- Général de Corps d'Armée **Modibo KONE**, ministre Directeur général de l'Agence nationale de la Sécurité d'Etat.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 22 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2024-0660/PT-RM DU 22 NOVEMBRE 2024 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°98-215/P-RM du 03 juillet 1998 régissant les activités physiques et sportives ;

Vu le Décret n°2017-0219/P-RM du 13 mars 2017 portant création du Mérite sportif ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : Les personnalités dont les noms suivent sont nommées à la **Médaille du Mérite sportif :**

<u>Ministère de la Jeunesse et des Sports :</u>		
	Général de Corps d'Armée Sadio CAMARA	Ministre de la Défense et des anciens Combattants (Direction du Sport Militaire)
2.	Monsieur Modibo dit Modibo 10 DOUMBIA	Ancien joueur (Fédérations Malienne de Football)
3.	Monsieur Cheick DIALLO	Ancien joueur (Fédérations Malienne de Football)
4.	Monsieur Benkoro COULIBALY	Administrateur de sport (Fédérations Malienne de Football)
5.	Colonel Mohamed SAMAKE	Direction général de la Gendarmerie (Direction du Sport Militaire)
6.	Lieutenant Abdoulaye DIARRA	Chef de Section Sport d'Elite à la Direction du Sport Militaire
7.	Docteur Abdoulaye COULIBALY	Président de la fédération malienne de Kick-Boxing
8.	Monsieur Amed Cheick Hamidou TRAORE	Ancien karateka (Fédérations Malienne de Karaté & Disciplines Associées)

9.	Monsieur Issa DIALLO	Membre fondateur (Fédérations Malienne de Kung-Fu-Wushu)
10.	Monsieur Dramane KONE	Membre fondateur (Fédérations Malienne de Kung-Fu-Wushu)
11.	Monsieur Adama TRAORE	Membre fondateur (Fédérations Malienne des Echecs)
12.	Feu Bréhima BAH	Ancien champion national (Fédérations Malienne des Echecs) à titre posthume
13.	Monsieur Abdoulaye TRAORE	Ancien président de la Fédérations Malienne de Cyclisme
14.	Monsieur Ibrahim SANGHO	Ancien président de la Fédérations Malienne de Lutttes Associées
15.	Monsieur Kawory BERTHE	Président et co-fondateur de la Fédérations Malienne de Cricket
16.	Feu Gaoussou KEITA	Ancien 1 ^{er} président de la Fédérations Malienne de Basketball à titre posthume
17.	Feu Cheick Oumar DIALLO	Ancien président de la Fédérations Malienne de Basketball à titre posthume
18.	Monsieur Ismail KANOUTE	Ancien président de la Fédérations Malienne de Basketball
19.	Monsieur Facourou SISSOKO	Moniteur de Sport pour Personnes Handicapées
20.	Monsieur Bandjougou SIDIBE	Déficient intellectuel (Fédérations Malienne de Sport pour Personnes Handicapées)
21.	Monsieur Amadou M N'DIAYE	Déficient visuel (Fédérations Malienne de Sport pour Personnes Handicapées)
22.	Monsieur Amadou Diatigui DIARRA	Propriétaire et détenteur du plus nombre de Grand Prix (Fédérations Malienne de Hippiisme et des Sports Equestres)
23.	Monsieur Mamoutou DIARRA	Jockey recordman du plus nombre de Grand Prix (Fédérations Malienne de Hippiisme et des Sports Equestres)
24.	Monsieur Mamadou DIALLO	Djidjan Kayes (Fédérations Malienne de Handball)

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 22 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
 Chef de l'Etat,
 Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2024-0661/PT-RM DU 22 NOVEMBRE 2024 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu l'Ordonnance n°40 du 25 septembre 1974 portant création des distinctions militaires ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°162/PG-RM du 26 septembre 1974 portant réglementation de la Médaille du Mérite militaire ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille du Mérite militaire est décernée aux Militaires des Forces Armées et de Sécurité dont les noms suivent :

N°	MLE	PRENOMS	NOM	GRADE	STRUCTURES
01	ADC	Kassoum	COULIBALY	11739	MDAC
02	ADC	Souleymane	TRAORE	10836	MDAC
03	ADC	Oumar Youssouf	TRAORE	41597	MDAC
04	ADJ	Kaka	DIAKITE	33896	MDAC
05	SCH	Diakaridia	COULIBALY	10263	MDAC
06	SCH	Yacouba	COULIBALY	35783	MDAC
07	SCH	Boubacar	KANE	11212	MDAC
08	SCH	Sékou	KEITA	41473	MDAC
09	SCH	Nabila Issa	KONARE	9977	MDAC
10	SCH	Amadou	DIABATE	10820	MDAC
11	SCH	Adama	TRAORE	29164	MDAC
12	SCH	Yaya	TRAORE	34369	MDAC
13	SCH	Amadeguen	KODIO	33369	MDAC
14	SGT	Amadou	MARIKO	10880	MDAC
15	ACM	Zan	DIARRA	28392	EMGA

16	ACM	Lassine	BERTHE	29305	OPS
17	ADC	Nékèssé	NIARE	29175	OPS
18	ADC	Famakan	KONATE	9504	OPS
19	ADC	Sory	DEMBELE	33306	OPS
20	ADC	Yacouba	GOITA	11004	OPS
21	SCH	Lassina	TRAORE	35390	OPS
22	SCH	Mamourou	SIDIBE	10616	OPS
23	SCH	Abdoulaye	SISSAKO	9592	OPS
24	SCH	N'Faly	KANTE	10154	OPS
25	SCH	Yéhia Harouna	MAIGA	10354	OPS
26	SGT	Brouhima	TRAORE	38257	OPS
27	SGT	Younoussa Adama	MAIGA	11365	OPS
28	ACM	Younoussa	DIARRA	29224	EM-AT
29	ACM	Daouda Fandjè	TRAORE	29127	EM-AT
30	ACM	Oumar Ahmadou	MAIGA	29845	EM-AT
31	ACM	Mohamed	KONE	33458	EM-AT
32	ACM	Boubacar	TRAORE	29182	EM-AT
33	ACM	Abdoulaye	TOGO	29797	EM-AT
34	ADC	Aliou Badra	DOUMBIA	28603	EM-AT
35	ADC	Amadou	SIDIBE	29192	EM-AT
36	ADC	Abdou	KANSAYE	29872	EM-AT
37	ADC	Alhousseyni	AG MOHAMED	28731	EM-AT
38	ADC	Bouba	DOUMBIA	28543	EM-AT
39	ADC	Ousmane	MINTA	33981	EM-AT
40	ADC	Tiékorro	SANGARE	28487	EM-AT

41	ADJ	Moutaya	AG ATHELNI	28332	EM-AT
42	ADJ	Lalla	BALAYIRA	33619	EM-AT
43	ADJ	Moussa	DIALLO	29110	EM-AT
44	SCH	Adama	TRAORE	39292	EM-AT
45	SCH	Sidiki	DJIGUIBA	36064	EM-AT
46	SCH	Issouf	MAIGA	33569	EM-AT
47	SCH	Tama	TRAORE	35966	EM-AT
48	SCH	Cissé	TRAORE	39036	EM-AT
49	SCH	Abdoul Kader	KEITA	33816	EM-AT
50	SCH	Brahima	SANOGO	38760	EM-AT
51	SCH	Clément	KONE	35543	EM-AT
52	SCH	Drissa	MARIKO	37684	EM-AT
53	SCH	Bamory	SOGODOGO	37119	EM-AT
54	SCH	Seydou	KONE	36930	EM-AT
55	CAL	Moussa	KEITA	33412	EM-AT
56	CAL	Gaoussou	DOUMBIA	37518	EM-AT
57	BIR	Adama Fousseyni	DIAKITE	36715	EM-AT
58	BIR	Bakary	KONE	37638	EM-AT
59	BIR	Sinaly	DEMBELE	35412	EM-AT
60	ADC	Sékou	DIABATE	11060	EM-AA
61	ADC	Mamadou	KONE	11207	EM-AA
62	ADC	Mariam	DIALLO	11820	EM-AA
63	ADC	Amadou	BAMBA	42222	EM-AA
64	ADC	Ousmane	PARE	11433	EM-AA
65	ADC	Amadou	TRAORE	11698	EM-AA

66	ADC	Souleymane Cheickné	KEITA	11223	EM-AA
67	SCH	Sékou Daba	DOUMBIA	11751	EM-AA
68	ADC	Amadou	BAMBA	42222	EM-AA
69	SGT	Souleymane	SAMAKE	42156	EM-AA
70	ADC	Moïse	TOGO	11808	EM-GNM
71	ADC	Daouda	ARAMA	11807	EM-GNM
72	ADC	Karim	TOGOLA	9344	EM-GNM
73	ADJ	Daouda	KONATE	10436	EM-GNM
74	SCH	Samba	TRAORE	10041	EM-GNM
75	SCH	Alou	KEITA	9186	EM-GNM
76	SCH	Mahamadou Souleymane	DIARRA	9893	EM-GNM
77	SCH	Moussa Kita	DEMBELE	9980	EM-GNM
78	SCH	Syrille	KONE	11066	EM-GNM
79	SCH	Cheick Oumar	GOITA	10601	EM-GNM
80	SCH	Toumani	CISSE	9692	EM-GNM
81	SCH	Moussa	KONARE	11142	EM-GNM
82	SCH	Abdoul Karim	COULIBALY	9578	EM-GNM
83	SCH	Taïrou	KONE	10106	EM-GNM
84	SCH	Bintou Yacouba	MAIGA	11357	EM-GNM
85	SCH	Belco	TOLO	9680	EM-GNM
86	SCH	Moriké	FOFANA	9969	EM-GNM
87	SGT	Hataka	AG HAMADOU	8362	EM-GNM
88	ADC	Prospère	TOGO	7932	DGGN
89	ADC	Modibo Bréhima	SIDIBE	8902	DGGN
90	ADC	Hamadoun	GORO	8354	DGGN

91	ADC	Moussa Fassalouma	KEITA	8995	DGGN
92	ADC	Moussa	SISSOKO	8244	DGGN
93	ADC	Aboubacar Sidy	N'DIAYE	10110	DGGN
94	ACM	Soumaila	COULIBALY	25827	DGM
95	ACM	Amidou	SIDIBE	26027	DGM
96	ACM	El hadj Sériba	SOGODOGO	26295	DGM
97	ACM	Siriki	TRAORE	25886	DGM
98	ADC	Nouhoum	DOUMBIA	26424	DGM
99	ADC	Amadou	KANE	26547	DGM
100	ACM	Demba	SANGARE	30258	DMHTA
101	ADC	Ousmane Ibrahim Attaher	DICKO	33523	DMHTA
102	ADC	Sambou Coumba	SISSOKO	28376	DMHTA
103	ACM	Albérique	DIARRA	30550	DTTIA
104	SCH	Israël	TOGO	38102	DTTIA
105	SCH	Harouna	KAMATE	37579	DTTIA
106	ACM	Mamadou Gnama	DIARRA	30385	DCSSA
107	ADC	Inaye	CISSE	26442	DCSSA
108	ADC	Kadiatou	DIARRA	30372	DCSSA
109	ADC	Douba	KONE	28473	DIRPA
110	SCH	Romain	DEMBELE	37418	DIRPA
111	ADC	Sory	DOUMBIA	11781	DSMIL
112	ADC	Mahamadou	SANGARE	38890	DEM
113	CAL	Kassoum	DIARRA	39618	DEM
114	ADC	Ousmane	OUATTARA	33377	DSM
115	ADC	Mamadou Kaba	DIAKITE	42239	DSM

116	CAL	Seydou	KONE	41442	DSM
117	SCH	Ibrahim	SIDIBE	9822	DJM
118	ACM	Djibril	TRAORE	29050	DFM
119	ADC	Adama Zampré	GOITA	33201	IGAS
120	ACM	Mamoudou	SAGARA	26667	EMP-PR
121	ADJ	Fatou	DIALLO	6652	CAB-DEF PRIM
122	ADJ	Alou	KEBE	33014	CAB-DEF-PRIM
123	ADC	Amadou	DIALLO	35755	EMP-ABB
124	SCH	Sadio	TRAORE	37928	DGMA
125	ACM	Moussoudou Salam	CISSE	11155	Grande Chancellerie
126	SCH	Mahamadou	DOUMBIA	10 598	Grande Chancellerie
127	SCH	Sékou	KONATE	33 564	Grande Chancellerie
128	SCH	Adama	GOITA	34 971	Grande Chancellerie
129	SCH	Issiaka	SAMAKE	37 046	Grande Chancellerie
130	ADC	Fatoumata	MARIKO	34289	ONACMRVGM
131	ACM	Sidy	DIARRA	10970	ANSE
132	ADC	Mamoutou	WAGUE	9238	ANSE
133	ADJ	Cheick Oumar	TRAORE	11411	ANSE
134	SCH	Bassidy	SIBY	10160	ANSE
135	SCH	Ahmad	AG OUMAR	8134	ANSE
136	ACM	Mohamed	OULD SIDI AHMED	27294	MSPC
137	ACM	Cheick Oumar	ADIAVIAKOYE	4079	MSPC
138	ACM	Idrissa	KAREMBE	2806	MSPC
139	ACM	Koniba	KONATE	98917E	MSPC
140	ADC	Daouda	DIARRA	9085	MSPC

141	ADC	Ibrahim Touba	TOURE	4800	MSPC
142	ADC	Antembélou	SAGARA	4857	MSPC
143	ADJ	Zakaria	DEMBELE	5160	MSPC
144	ADJ	Ahmadou	YATTARA	6062	MSPC
145	ADJ	Mamadou	KANSAYE	0126524C	MSPC
146	ADJ	Abdoulaye	DIAWARA	0121576E	MSPC
147	ADJ	Habibatou	DOUMBIA	0126483F	MSPC
148	SCH	Sira	SANOGO	10684	MSPC
149	SCH	Ibrahim Adamou	CISSE	4412	MSPC
150	SCH	N'Tji	COULIBALY	10006	MSPC
151	SCH	Souleymane	SANGARE	36069	DRHA
152	SCH	Mohamed	TRAORE	37236	DRHA
153	SCH	Yaya	COULIBALY	39752	DRHA

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 22 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2024-0662/PT-RM DU 22 NOVEMBRE 2024 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali ;

Vu le Décret n°2023-0406/PT-RM du 04 août 2023 portant création de la Médaille d'Honneur de l'Administration du Territoire,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille d'Honneur de l'Administration du Territoire est décernée aux personnalités dont les noms suivent :

Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation :		
01	Général de Division Abdoulaye MAIGA	Premier ministre, ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
02	Monsieur Adama SISSOUMA	Secrétaire général du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
03	Colonel Abdramane OUATTARA	Chef de Cabinet du ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
04	Colonel Sidiki KOUMA	Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
05	Monsieur Balla TRAORE	Président de la Délégation spéciale du District de Bamako
06	Madame Elisabeth Tewa MOUSSA TEMBEDOUNO	Sous-préfet de l'Arrondissement de Siby
07	Madame Fatou TRAORE	Sous-préfet de l'Arrondissement de Béma
08	Madame Fatoumata DIALLO	Maire de la Commune rurale de Toukoto
09	Madame Félicité DIARRA	Maire de la Commune urbaine de San
10	Madame Kadidia DIAWARA	Maire de la Commune rurale de Dandougou Fakala
11	Madame Koura KONE	Sous-préfet de l'Arrondissement de Kéléya
12	Madame Lallabou CISSE	3 ^{ème} Adjoint au Maire de la Commune de Nara
13	Madame Lowisse DIARRA	Secrétaire générale de la Mairie de la Commune rurale Bénéna
14	Madame Mamou BAMBA	Maire de la Commune rurale de Pelengana
15	Madame Mariam COULIBALY	Sous-directrice Administration et Institutions locales à la Direction générale des Collectivités territoriales
16	Madame Sabine DEMBELE	Conseillère communale à la Mairie de Kéléya
17	Monsieur Abdallah FASKOYE	Gouverneur de la Région de Dioïla
18	Monsieur Abdou Salam DIEPKILE	Directeur général de l'Administration du Territoire
19	Monsieur Abdoul Karim KONE	1 ^{er} Adjoint au Préfet du Cercle de Tombouctou
20	Monsieur Abdoulaye Daga THERA	Conseiller aux Affaires administratives et juridiques du Gouverneur de la Région de Mopti
21	Monsieur Abdoulaye GUINDO	Conseiller aux Affaires Administratives et Juridiques du Gouverneur de la Région de Bougouni
22	Monsieur Abdoulaye MAHAMANE	Conseiller technique au Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
23	Monsieur Abdoulaye TANGARA	2 ^{ème} Adjoint au Préfet du Cercle de San
24	Monsieur Abdrhamane CISSE	Directeur général des Collectivités territoriales

25	Monsieur Abou DIARRA	Directeur de Cabinet du Gouverneur de la Région de Douentza
26	Monsieur Aboubacar CISSE	Chef de village de Douentza
27	Monsieur Adama BAYOKO	Maire de la Commune rurale de Doumanaba
28	Monsieur Adama COULIBALY	Conseiller aux Affaires administratives et juridiques du Gouverneur de la Région de Douentza
29	Monsieur Afel B. YATTARA	Membre du Corps préfectoral à la retraite, ancien Inspecteur de l'Intérieur
30	Monsieur Agaly AG Inamoud YATTARA	Gouverneur de la Région de Douentza
31	Monsieur Alasseyni TOLO	Chargé de mission au Cabinet du ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
32	Monsieur Alhadou COULIBALY	Chargé de mission au Cabinet du ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
33	Monsieur Ali Boureima KASSAMBARA	1 ^{er} Adjoint au Préfet du Cercle d'Ansongo
34	Monsieur Allaye DIALL	Administrateur civil à la retraite
35	Monsieur Allaye TESSOUGUE	Administrateur civil à la retraite, ancien Secrétaire général du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
36	Monsieur Aly CISSE	Ancien Sous-préfet de l'Arrondissement de Farako
37	Monsieur Amadou Belco BAH	A titre posthume, Préfet du Cercle de Kidal
38	Monsieur Amadou Hamadoun MAIGA	Préfet du Cercle de Bandiagara
39	Monsieur Assaleck AG IBRAHIM	3 ^{ème} Adjoint au Maire de la Commune de Aguel-Hoc
40	Monsieur Assawi AG MOHAMED AHAMED	Président du Haut Conseil islamique de Ménaka
41	Monsieur Baba TOURE	A titre posthume, Chef de village de Mopti
42	Monsieur Babahamane MAIGA	Inspecteur en Chef de l'Inspection de l'Intérieur
43	Monsieur Bassidi COULIBALY	Administrateur civil à la retraite, ancien Directeur général de l'Administration du Territoire
44	Monsieur Boikary TRAORE	Conseiller aux Affaires administratives et juridiques du Gouverneur de la Région de Kayes
45	Monsieur Boubacar DANFAGA	Préfet du Cercle de Tombouctou

46	Monsieur Boubacar SOW	Administrateur civil à la retraite, ancien Secrétaire général du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
47	Monsieur Bouroulaye DIAKITE	Conseiller aux Affaires économiques et financières du Gouverneur de la Région de Kita
48	Monsieur Brahima COULIBALY	Conseiller technique au Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
49	Monsieur Cheick Fanta Mady BOUARE	Membre du Corps préfectoral à la retraite, ancien Inspecteur de l'Intérieur
50	Monsieur Dahirou TAPILY	Sous-préfet de l'Arrondissement de Fana
51	Monsieur Dédéou Bagna MAIGA	Membre du Corps préfectoral, ancien Gouverneur de la Région de Dioïla
52	Monsieur Dieudonné SAGARA	Directeur de Cabinet du Gouverneur du District de Bamako
53	Monsieur Dramane KEITA	Chef du quartier Wayerma I
54	Monsieur Dramane TRAORE	Secrétaire général du Conseil régional de Kayes
55	Monsieur Drissa COULIBALY	A titre posthume, Préfet du Cercle d'Abeïbara
56	Monsieur Drissa SANOGO	Ancien Préfet du Cercle de Gourma-Rharous
57	Monsieur Fadio FANE	A titre posthume, Conseiller aux Affaires administratives et juridiques du Gouverneur de la Région de Taoudenni
58	Monsieur Falaye SY	Conseiller aux Affaires administratives et juridiques du Gouverneur de la Région de Nara
59	Monsieur Fantamady KEITA	Conseiller communal à la Mairie de la Commune rurale de Faraba, Cercle de Kéniéba
60	Monsieur Gagny DIAWARA	Maire de la Commune rurale de Yérééré
61	Monsieur Hama ABACRINE	Maire de la Commune Rurale de Bintagoungou
62	Monsieur Hamady SIMA	Assistant du Conseiller technique chargé des questions juridiques au Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
63	Monsieur Hamidou SANGARE	Secrétaire général de la Mairie de la Commune urbaine de Douentza
64	Monsieur Ibrahima HAMMA	Administrateur civil à la retraite, ancien Secrétaire général du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
65	Monsieur Issa TRAORE	Secrétaire général de la Mairie de Diéma

66	Monsieur Issiaka ONGOIBA	Maire de la Commune rurale de Koubewel Koundia
67	Monsieur Jean-Marie SAGARA	Conseiller aux Affaires administratives et juridiques du Gouverneur de la Région de Dioïla
68	Monsieur Kalifa GOITA	Conseiller communal à la Mairie et Chef du village de Yorosso
69	Monsieur Kéou NIOUMANTA	Préfet du Cercle de Koutiala
70	Monsieur Kimbassa DOLO	A titre posthume, Chef du village de Sangha Ogolda
71	Monsieur Lasséni COULIBALY	Secrétaire particulier du Gouverneur de la Région de Sikasso
72	Monsieur Madjou Alkalifa ASCOFARE	Sous-préfet de l'Arrondissement de Téné
73	Monsieur Mahamadou DICKO	Préfet du Cercle de Kéniéba
74	Monsieur Mahamane B. TOURE	A titre posthume, Sous-préfet de l'Arrondissement de Boghassa
75	Monsieur Mahmoud OULD MOHAMED ALI	Préfet du Cercle d'Achouratt
76	Monsieur Makan DOUMBIA	Administrateur civil à la retraite, ancien Préfet du Cercle de Tenenkou
77	Monsieur Mamadou Seydou TRAORE	Administrateur civil à la retraite, ancien Secrétaire général du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
78	Monsieur Mamani NASSIRE	Ancien Conseiller technique au Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
79	Monsieur Mangoro KONATE	Conseiller aux Affaires administratives et juridiques du Gouverneur du District de Bamako
80	Monsieur Massa SANGARE	Directeur de Cabinet du Gouverneur de la Région de San
81	Monsieur Modibo COULIBALY	Secrétaire général de la Commune urbaine de Koutiala
82	Monsieur Modibo Kane CISSE	Secrétaire général de la Mairie de la Commune urbaine de Mopti
83	Monsieur Modibo Kane TOGO	2 ^{ème} Adjoint au Préfet du Cercle de Kita
84	Monsieur Modibo SANGARE	Conseiller aux Affaires économiques et financières du Gouverneur de la Région de Ménaka
85	Monsieur Mohamed Aboubacrine AG MOHAMED ALY	Conseiller aux Affaires administratives et juridiques du Gouverneur de la Région de Ségou

86	Monsieur Mohamed Aguisa AG ALHOUSSEINI	Chef de Section à la Direction générale des Collectivités territoriales
87	Monsieur Mohamed NASSER	Chef de la Fraction KelBouremErewi, Commune rurale de Haribomo
88	Monsieur Mohamed Tahar OULD ELHADJ	Président du Haut Conseil de la Communauté des BERABICH
89	Monsieur Mory DIARRA	A titre posthume, Préfet du Cercle de Tin-Essako
90	Monsieur Mouro SOW	Chargé de mission au Cabinet du ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
91	Monsieur Moussa DIALLO	A titre posthume, Chef d'Arrondissement de Tidermène
92	Monsieur Moussa DIARRA	Coordinateur des Chefs de quartier de Kayes
93	Monsieur Moussa PAMANTA	Directeur général adjoint de l'Administration du Territoire
94	Monsieur Moussa Sakale KEITA	Président du Haut Conseil Islamique de Kita
95	Monsieur Moustapha KANTE	Conseiller aux Affaires administratives et juridiques du Gouverneur de la Région de San
96	Monsieur Namakan TOURE	Directeur de Cabinet du Gouverneur de la Région de Koutiala
97	Monsieur Nanout KOITA	Maire de la Commune de Ménaka
98	Monsieur Oumar COULIBALY	Ingénieur informaticien, en service au Secrétariat général du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
99	Monsieur Oumar TOGORA	Chef de quartier, Coordinateur des chefs de quartiers de Ségou
100	Monsieur Oura KEITA	Chef du village de Balan Massala
101	Monsieur Paul Marie SIDIBE	A titre posthume, Sous-préfet de l'Arrondissement de Tin-Zaouatene
102	Monsieur Sada SY	Chef de village de Korkodio, Commune rurale de Yéré
103	Monsieur Salah Ben Mohamed MAHMOUD	Secrétaire général du Conseil régional de Gao
104	Monsieur Sékou CISSOUMA	A titre posthume, 1 ^{er} adjoint au Préfet du Cercle de Tessalit
105	Monsieur Séni TOURE	Directeur général du Centre de Formation des Collectivités territoriales

106	Monsieur Siaka DEMBELE	Président du Conseil régional de Ségou
107	Monsieur Siaka KANTE	Préfet du Cercle de Gao
108	Monsieur Siaka Souleymane SANOGO	Préfet du Cercle de Bafoulabé
109	Monsieur Sidi Becaye COULIBALY	Chef de quartier à Koutiala
110	Monsieur Sidiki SIMPARA	Administrateur civil à la retraite
111	Monsieur Sidy KONE	Chef de Division à la Direction générale des Collectivités territoriales
112	Monsieur Sinaly KEITA	1 ^{er} Adjoint au Préfet du Cercle de Bandiagara
113	Monsieur Souaïbou TOURE	Maire de la Commune rurale de Cinzana
114	Monsieur Souleymane BAGAYOGO	Conseiller juridique à la Mairie de Bougouni
115	Monsieur Souleymane TEMBELY	Préfet du Cercle de Banamba
116	Monsieur Tiesson DIARRA	Maire de la Commune rurale de Benkadi
117	Monsieur Vinima TRAORE	Maire de la Commune rurale de Somo
118	Monsieur Waly Silamaka SISSOKO	A titre posthume, Conseiller aux Affaires administratives et juridiques du Gouverneur de Bandiagara
119	Monsieur Wourouma BOCOUM	Directeur des Ressources humaines du Secteur de l'Administration générale
120	Monsieur Yacouba DIAKITE	Maire de la Commune rurale de Kassaro
121	Monsieur Yacouba TRAORE	Maire de la Commune rurale de Tagandougou
122	Monsieur Yaya KONE	Chef du village à Kolondièba
123	Monsieur Yéhia Hama KONTA	Maire de la Commune rurale d'Alafia
124	Monsieur Youssef NIARE	Directeur de Cabinet du Gouverneur de la Région de Ménaka
125	Madame Marie Reine DAKOUO	Sous-préfet de l'Arrondissement de Dogoni
126	Madame TOURE Rahamatou BAGAYOKO	3 ^{ème} Adjoint au Maire de la Commune urbaine de Sikasso
127	Madame Mariam CAMARA	Chef de la Division Développement rural au Conseil régional de Sikasso
128	Madame Fanta SAMAKE	Préfet du Cercle de Bla

129	Lieutenant-colonel Sékouba TRAORE	Directeur des Services urbains, de Voirie et d'Assainissement (DSUVA) de la Mairie du District de Bamako
130	Monsieur Hamadoun BA	Chauffeur du ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
131	Monsieur Sallah TOURE	Maire de la Commune rurale de Bourem Inaly
132	Monsieur Mamadou THIAM	Administrateur civil à la retraite, ancien Directeur de Cabinet du Gouverneur de la Région de Kidal
133	Monsieur Mamoutou Balla DEMBELE	Administrateur civil à la retraite, ancien Conseiller aux Affaires administratives et juridiques du Gouverneur de la Région de Kidal
134	Monsieur Mohomodou Ibrahim TOURE	Chef de la Communauté ARMA de Gao
135	Monsieur Mamou DAFPE	Président de la Fondation Festival sur le Niger
136	Monsieur Soumaïla KONE	1 ^{er} Adjoint au Préfet du Cercle d'Abeïbara
137	Monsieur Iweifi OULD BAHAYE	Maire de la Commune d'Anéfif
138	Monsieur Assalim AG ABANASSA	Chef de la Fraction d'Imakalkalane
139	Lieutenant-colonel Chido DAKOUO	Préfet du Cercle de Foum-Elba
140	Monsieur Alexis SANOU	Préfet du Cercle d'Anderamboukane
141	Madame DIALLO Epouse de Moussa DIALLO	A titre posthume, épouse de Moussa DIALLO
142	Monsieur Baniantou MARICO	Chef du village de Dioïla
143	Monsieur Sidy Abdalha DIARRA	Maire de la Commune de Koronga
144	Monsieur Cheickne KEITA	Chef du village de N'Golobala, Commune de Fallou
145	Monsieur Kola Yaya TOURE	Chef du quartier de Lafiabougou-San (Coordinateur des Chefs de quartier)
146	Madame Nèma POUDIOUGO	Conseillère communale de la Commune de Sangha
147	Monsieur Mamadou SIMPARA	Chef du quartier de Quinzambougou
148	Monsieur Boureïma SEIBA	Administrateur civil à la retraite, ancien Gouverneur de la Région de Ségou

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 22 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
 Chef de l'Etat,
 Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2024-0663/PT-RM DU 22 NOVEMBRE 2024 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE ETRANGER

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Lion Debout » est décernée, à titre étranger, aux Coopérants militaires allemands dont les noms suivent :

1. Capitaine **Jan CHRIST** ;
2. Capitaine **Maximilian BIESENECKER** ;
3. Adjudant-chef Major **Mike SCHEFFLER** ;
4. Adjudant-chef **Sébastien SCHOLL** ;
5. Adjudant-chef **André RUSCHLAU** ;
6. Adjudant-chef **Peter KRUCZEK** ;
7. Adjudant **Daniel HOFER**.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 22 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2024-0664/PT-RM DU 22 NOVEMBRE 2024 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE ETRANGER

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : Les Coopérants militaires Officiers allemands dont les noms suivent sont nommés au grade de **Chevalier de l'Ordre national du Mali**, à titre étranger :

1. Colonel **Christian SCHMIDT** ;
2. Lieutenant-colonel **Wolf Von LYNCKER**.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 22 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2024-0665/PT-RM DU 25 NOVEMBRE 2024 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, au Capitaine **Kouabé DENA**, de l'Armée de Terre.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2024-0666/PT-RM DU 25 NOVEMBRE 2024 PORTANT NOMINATION, A TITRE POSTHUME, D'UN PERSONNEL OFFICIER AU GRADE DE COMMANDANT

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition,

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires,

DECRETE :

Article 1er : Le Capitaine **Kouabé DENA**, de l'Armée de Terre, est nommé, à titre posthume, au grade de **Commandant**, à compter du **1er janvier 2024**.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2024-0667/PT-RM DU 25 NOVEMBRE 2024 PORTANT NOMINATION A LA DIRECTION DU GENIE MILITAIRE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°99-050/P-RM du 1er octobre 1999 portant création de la Direction du Génie militaire ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2022-0323/PT-RM du 03 juin 2022 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction du Génie militaire,

DECRETE :

Article 1er : Les personnels Officiers dont les noms suivent sont nommés à la Direction du Génie militaire, en qualité de :

1. Chef de Cabinet :

- Colonel-major **Sékou DIARRA** ;

2. Conseiller en Etudes et en Prospective :

- Colonel **Mohamed Sambou COULIBALY** ;

3. Sous-directeur Génie Service :

- Colonel **Ibrahima TRAORE** ;

4. Sous-directeur Ressources humaines :

- Colonel **Hassane MAIGA** ;

5. Commandant de l'Ecole du Génie :

- Colonel **Daouda DIALLO**.

Les intéressés bénéficient, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2024-0668/PT-RM DU 25 NOVEMBRE 2024 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, aux Militaires de l'Armée de Terre dont les noms suivent :

N°	N°Mle	PRENOMS	NOMS	GRADES
01	64735	Aboubacar	CAMARA	Soldat de 2 ^{ème} Classe
02	64704	Boubacar	CISSE	Soldat de 2 ^{ème} Classe
03	64715	Sékou	KEITA	Soldat de 2 ^{ème} Classe
04	58646	Gaoussou	SERETA	Soldat de 2 ^{ème} Classe
05	56932	Abdramane	SOMBORO	Soldat de 2 ^{ème} Classe
06	56933	Alassane	DAO	Soldat de 2 ^{ème} Classe

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2024-0669/PT-RM DU 25 NOVEMBRE 2024 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :**Article 1er :** La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, aux Militaires de l'Armée de Terre dont les noms suivent :

N°	N°Mle	PRENOMS	NOMS	GRADES
01	64696	Sékou	KONE	Soldat de 2 ^{ème} Classe
02	64700	Bakary	KEITA	Soldat de 2 ^{ème} Classe
03	64731	Kassim	KAMIAN	Soldat de 2 ^{ème} Classe
04	64714	Sirimankan	TRAORE	Soldat de 2 ^{ème} Classe
05	64716	Adama	TRAORE	Soldat de 2 ^{ème} Classe
06	64717	Martin	COULIBALY	Soldat de 2 ^{ème} Classe

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.**Bamako, le 25 novembre 2024****Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2024-0670/PT-RM DU 25 NOVEMBRE 2024 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :**Article 1er :** La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, aux Militaires de l'Armée de Terre dont les noms suivent :

N°	N°Mle	PRENOMS	NOMS	GRADES
01	56868	Saint Patrice	TRAORE	Soldat de 1 ^{ère} Classe
02	56926	Daoulé	DIAKITE	Soldat de 1 ^{ère} Classe
03	56899	Mamadou	COULIBALY	Soldat de 1 ^{ère} Classe
04	56092	Fousseni	DIARRA	Soldat de 1 ^{ère} Classe
05	49166	Fousseyni	OUATTARA	Soldat de 1 ^{ère} Classe
06	56979	Siaka	TRAORE	Soldat de 1 ^{ère} Classe

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2024-0671/PT-RM DU 25 NOVEMBRE 2024 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, aux Militaires de l'Armée de Terre dont les noms suivent :

N°	N°Mle	PRENOMS	NOMS	GRADES
01	50143	Abdoulaye	COULIBALY	Soldat de 1 ^{ère} Classe
02	54523	Sayon	DIAKITE	Soldat de 1 ^{ère} Classe
03	57376	Siramakan	KONE	Soldat de 1 ^{ère} Classe

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2024-0672/PM-RM DU 25 NOVEMBRE 2024 PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER TECHNIQUE AU CABINET DU PREMIER MINISTRE

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2023-0209/PM-RM du 28 mars 2023 fixant l'organisation du Cabinet du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Alhassane AG MOHAMED**, Journaliste et Réalisateur, est nommé en qualité de **Conseiller technique** au Cabinet du Premier ministre.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 novembre 2024

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

DECRET N°2024-0673/PM-RM DU 25 NOVEMBRE 2024 PORTANT ABROGATION DE DECRETS

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2023-0209/PM-RM du 28 mars 2023 fixant l'organisation du Cabinet du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1er : Les décrets ci-après sont abrogés :

- n°2021-0387/PM-RM du 11 juin 2021 portant nomination de Conseillers spéciaux du Premier ministre, en ce qui concerne :

- Monsieur **Oumar KANOUTE**, Professeur d'Enseignement supérieur ;
- Monsieur **Souleymane KONE**, Juriste ;
- Monsieur **Yachim MAIGA**, Spécialiste de la Communication ;
- Monsieur **Abdoulaye KONE**, Journaliste ;

- n°2021-0392/PM-RM du 18 juin 2021 portant nomination d'un Conseiller spécial du Premier ministre, en ce qui concerne Monsieur **Robert DIARRA**, n° mle 0109-571-M, Inspecteur des Finances ;

- n°2021-0400/PM-RM du 29 juin 2021 portant nomination de Conseillers spéciaux du Premier ministre, en ce qui concerne :

- Monsieur **Djibril Abdou DICKO**, Statisticien-démographe ;
- Monsieur **Boncana IBRAHIM**, Expert juriste ;

- n°2023-0084/PM-RM du 10 février 2023 portant nomination d'un Conseiller spécial du Premier ministre, en ce qui concerne Monsieur **Issiaka Ahmadou SINGARE**, Professeur de l'Enseignement supérieur ;

- n°2023-0237/PM-RM du 13 avril 2023 portant nomination d'un Conseiller spécial du Premier ministre, en ce qui concerne Monsieur **Ibrahim Alamir MAIGA**, Spécialiste en Communication et Relations publiques ;

- n°2023-0339/PM-RM du 02 juin 2023 portant nomination d'un Conseiller spécial du Premier ministre, en ce qui concerne Monsieur **Fodié TOURE**, Magistrat à la retraite ;

- n°2023-0514/PM-RM du 13 septembre 2023 portant nomination d'un Conseiller spécial du Premier ministre, en ce qui concerne Monsieur **Mamadou Hachim KOUMARE**, Ingénieur de l'Aviation civile.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 novembre 2024

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

DECRET N°2024-0674/PM-RM DU 25 NOVEMBRE 2024 PORTANT ABROGATION DE DECRETS

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2023-0209/PM-RM du 28 mars 2023 fixant l'organisation du Cabinet du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1er : Les décrets ci-après sont abrogés :

- n°2023-0451/PM-RM du 23 août 2023 portant nomination d'un Conseiller technique au Cabinet du Premier ministre, en ce qui concerne Monsieur **Sidi BOCOUM**, Juriste ;
- n°2018-0048/PM-RM du 23 janvier 2018 portant nomination au Cabinet du Premier ministre, en ce qui concerne Monsieur **Oumar Sidi SANGHO**, N° MLE 0136.443-Z, Journaliste, en qualité de **Chargé de mission** ;
- n°2021-0092/PM-RM du 12 février 2021 portant nomination au Cabinet du Premier ministre, en ce qui concerne :
 - Monsieur **Zoubeïrou MAIGA**, Expert en Marketing politique et Communication, en qualité de **Chargé de mission** ;
 - Monsieur **Ahmadou N'Dounga MAIGA**, Spécialiste Sciences de l'Education, en qualité de **Chargé de mission** ;
- n°2021-0472/PM-RM du 23 juillet 2021 portant nomination au Cabinet du Premier ministre, en ce qui concerne :
 - Monsieur **Boubacar Hama DIABY**, Archéologue ;
 - Monsieur **Aboubacrine MAHAMADOU**, Docteur en Etudes islamiques ;
 - Monsieur **Abdourahmane DOGO**, Juriste ;
 - Monsieur **Abou ANNE**, Gestionnaire ;
- n°2023-0056/PM-RM du 01 février 2023 portant nomination d'un Chargé de mission au Cabinet du Premier ministre, en ce qui concerne Monsieur **Ousmane TRAORE**, Juriste ;
- n°2022-0151/PM-RM du 15 mars 2022 portant nomination d'un Chargé de mission au Cabinet du Premier ministre, en ce qui concerne Monsieur **Seydou Oumar CISSE**, Médecin ;
- n°2023-0116/PM-RM du 23 février 2023 portant nomination de Chargés de mission au Cabinet du Premier ministre, en ce qui concerne :
 - Monsieur **Alassane BOCOUM**, Economiste ;
 - Monsieur **Idrissa Issiaka MAIGA**, Professeur d'Enseignement secondaire ;
 - Monsieur **Mamba COULIBALY**, Juriste ;
 - Madame **Mariam Ahmed Elbekaye KOUNTA**, Juriste-Politologue ;
 - Madame **Kama SAKILIBA**, Professeur d'Enseignement secondaire ;
 - Madame **Adam GUINDO**, Professeur d'Enseignement secondaire ;
 - Madame **Halima Alassane TOURE**, Ingénieur en Biologie ;
- n°2023-0142/PM-RM du 02 mars 2023 portant nomination d'un Chargé de mission au Cabinet du Premier ministre Monsieur **Allaye BOCOUM**, Pharmacien.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 novembre 2024

Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA

DECRET N°2024-0675/PM-RM DU 25 NOVEMBRE 2024 PORTANT ABROGATION DU DECRET N°2023-0340/PM-RM DU 02 JUIN 2023 PORTANT NOMINATION DE CHARGES DE MISSION AU CABINET DU PREMIER MINISTRE

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2023-0209/PM-RM du 28 mars 2023 fixant l'organisation du Cabinet du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2023-0340/PM-RM du 02 juin 2023 portant nomination de Chargés de mission au Cabinet du Premier ministre sont abrogées, en ce qui concerne :

- Monsieur **Haminy Belco MAIGA**, Diplômé en Gestion des Entreprises et Administration ;
- Monsieur **Abdoulaye Abocar TOURE**, Administrateur civil à la retraite.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 novembre 2024

Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA

DECRET N°2024-0676/PM-RM DU 26 NOVEMBRE 2024 PORTANT ABROGATION DU DECRET N°2022-0770/PM-RM DU 12 DECEMBRE 2022 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DE CABINET DU PREMIER MINISTRE

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2023-0209/PM-RM du 28 mars 2023 fixant l'organisation du Cabinet du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1er : Le Décret n°2022-0770/PM-RM du 12 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Mohamed Sida DICKO, Magistrat, N°Mle 775.12-Z, en qualité de Directeur de Cabinet du Premier ministre, est abrogé.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 novembre 2024

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

DECRET N°2024-0677/PM-RM DU 26 NOVEMBRE 2024 PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU DECRET N°2024-0586/PM-RM DU 18 OCTOBRE 2024 PORTANT NOMINATION DE CONSEILLERS TECHNIQUES GENRES DE LA PRIMATURE

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2024-0586/PM-RM du 18 octobre 2024 portant nomination de Conseillers techniques genre de la Primature ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2024-0586/PM-RM du 18 octobre 2024 portant nomination de Conseillers techniques genre de la Primature sont abrogées, en ce qui concerne Madame **Kama SAKILIBA**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 novembre 2024

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

DECRET N°2024-0678/PM-RM DU 26 NOVEMBRE 2024 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DE CABINET DU PREMIER MINISTRE

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2023-0209/PM-RM du 28 mars 2023 fixant l'organisation du Cabinet du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Mahamadoun TOURE**, N° Mle 922-22-K, Administrateur civil, est nommé en qualité de **Directeur de Cabinet** du Premier ministre, avec rang de ministre.

Article 2 : Le présent décret abroge les dispositions du Décret n°2018-0048/PM-RM du 23 janvier 2018 portant nomination au Cabinet du Premier ministre, en ce qui concerne Monsieur **Mahamadoun TOURE**, N° Mle 922-22-K, Administrateur civil, en qualité de **Directeur de Cabinet adjoint**.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 novembre 2024

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

ARRETES

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

ARRETE N°2024-4159/MEF-SG DU 20 NOVEMBRE 2024 PORTANT AUTORISATION D'EXERCICE DE L'ACTIVITE D'INTERMEDIAIRE EN OPERATIONS DE BANQUE

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

ARRETE:

ARTICLE 1er : « ECOFINCONSEILS-SARL » est autorisée à exercer l'activité d'intermédiaire en opérations de banque dans le cadre de l'intermédiation en opérations de crédit, en collecte de Fonds auprès de la clientèle ainsi qu'en gestion et mise à disposition de moyens de paiement.

Cette autorisation n'est valable que dans le domaine de l'activité bancaire.

ARTICLE 2 : L'exercice de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque s'effectue sous l'appellation « ECOFINCONSEILS-SARL ».

ARTICLE 3 : « ECOFINCONSEILS-SARL » est inscrite sur la liste des intermédiaires en opérations de banque tenue par la BCEAO sous le numéro **ML00009/IOB/2024**. « ECOFINCONSEILS-SARL » est tenue de présenter à la clientèle le mandat dûment signé avec l'établissement de crédit mandant, avant la conclusion de toute transaction.

ARTICLE 4 : L'autorisation d'exercice couvre les opérations effectuées au titre du mandat en date du 24 août 2023 délivré par la **Banque Atlantique Mali**.

La présente autorisation d'exercice est valable pour tout nouveau mandat avec d'autres établissements de crédit du Mali sur le territoire national, sous réserve des dispositions fixées dans l'instruction susvisée de la BCEAO.

Les établissements de crédit mandants seront tenus personnellement responsables vis-à-vis des tiers pour tout acte accompli par « ECOFINCONSEILS-SARL » dans le cadre du mandat.

ARTICLE 5 : « ECOFINCONSEILS-SARL » n'est pas habilitée, dans le cadre de cette autorisation d'exercice, à recevoir des fonds du public au titre de ses activités d'intermédiaire en collecte de dépôts.

ARTICLE 6 : « ECOFINCONSEILS-SARL » est tenue de communiquer un rapport annuel d'activités à la BCEAO et au Ministre chargé des Finances, dans un délai de trois (03) mois à compter de la fin de l'année civile, conformément aux dispositions de l'instruction n°15-12/2010/RB du 13 décembre 2010 du Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest fixant les conditions d'exercice des activités d'intermédiaires en opérations de banque.

ARTICLE 7 : La présente autorisation peut être retirée en cas de non-respect par « ECOFINCONSEILS-SARL » des dispositions qui lui sont applicables, notamment son obligation de reporting à la Banque Centrale, conformément aux dispositions de l'instruction susvisée.

ARTICLE 8 : Le Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique et le Directeur National de la BCEAO pour le Mali sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République du Mali.

Bamako, le 20 novembre 2024

**Le ministre,
Alousséni SANOU**

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

Suivant récépissé n°0620/G.DB-CAB en date du 21 novembre 2024, il a été créé une association dénommée : «Groupement pour la Revalorisation des Arts et de la Culture » en abrégé (G-RAC).

But : Contribuer à la revalorisation de la culture malienne ; contribuer à la promotion de l'art malien ; promouvoir l'entraide, la solidarité et la cohésion sociale entre les membres, etc.

Siège Social : Bamako, Bamako Coura ; Rue : Ousmane BAGAYOKO ; près du Club Africa

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Mahamadou Bertin COULIBALY

Vice-présidente : Michelle Kanimba TRAORE

Secrétaire général : Bengaly SAMAKE

Secrétaire général adjoint : Dramane FOFANA

Trésorier général : Sékou DIALLO

Secrétaire aux questions culturelles artistiques : Boubacar DIARRA

Secrétaire adjointe aux questions culturelles artistiques : Maria Sadio SIDIBE

Secrétaire à la communication et à l'information : Moussa DIARRA

Secrétaire adjoint à la communication et à l'information : Mahamadou Balla TRAORE

Secrétaire aux relations extérieures : Petit GORO

Secrétaire adjoint aux relations extérieures : Lassine DIARRA

Commissaire aux comptes : Boubacar DIALLO

Secrétaire à l'organisation : Aguibou dit Ibou NIANG

Secrétaire adjoint à l'organisation : Papa Kalifa KONTA

Secrétaire aux conflits : Sékou DIARRA

Suivant récépissé n°0615/G.DB-CAB en date du 13 novembre 2024, il a été créé une association dénommée : «Action pour le Développement Durable des Œuvre Sociales» en abrégé (ADDOS).

But : Créer une chaîne de solidarité entre personnes/groupement de personnes ; apporter assistance à tout membre de l'association pour son épanouissement ; participer aux activités citoyennes initiées par l'Etat, les Collectivités décentralisées, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et toute organisation ayant les mêmes objectifs, etc.

Siège Social : Bamako, Kalaban- Coura Extension Sud, Rue : 560, Porte : 80

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Moussa TRAORE

Vice-président/Relation Ext : Adizatou M. MAIGA

Secrétaire administratif : Diourou CISSE

Trésorier général : Hamadi MAIGA

Secrétaire à l'organisation : Baba OUATTARA

Commissaire aux comptes : Moulaye DIALLO

Secrétaire actions sociale : Soungalo DIARRA

Secrétaire aux conflits : Salimata DIALLO